



*Concours des
maisons illuminées
de N'ŌËL*

2020 - 2021





RÈGLEMENT DU CONCOURS MUNICIPAL DES MAISONS ILLUMINEES 2020 - 2021



ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Rouvres organise un concours des illuminations de Noël. Ce concours est ouvert à tous.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la ville de Rouvres. Les membres du jury, les élus de la commune sont exclus du concours. Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations doivent donc être visibles de la voie publique. Les Rouvrésiens participants au concours doivent retourner le coupon d'inscription disponible ci-après à la Mairie ou s'inscrire par courriel au plus tard le 1er décembre.

ARTICLE 3 : DATES DU CONCOURS

Pour être primé au présent concours, les lieux doivent être illuminés du **15 décembre 2020** au **2 janvier 2021**.

ARTICLE 4 : LES CRITERES JUGES

- La qualité des illuminations (répartition, harmonie) / 20 points
- L'originalité / 20 points

ARTICLE 5 : LES GAGNANTS ET RECOMPENSES

Les gagnants du concours seront les 3 maisons qui auront obtenu le maximum de points sur la base de la somme des notes attribuées par les différents membres du jury. Un classement des participants sera établi.

Les récompenses seront :

- 1^{er} prix un chèque cadeaux d'une valeur de 150€
- 2^{ème} prix un chèque cadeaux d'une valeur de 100€
- 3^{ème} prix un chèque cadeaux d'une valeur de 50€



Coupon d'inscription

Ce coupon est à rendre en Mairie avant le 01/12/2020 ou vous pouvez vous inscrire directement en envoyant votre NOM et Adresse en spécifiant "Concours maisons illuminées" à l'adresse courriel suivante : mairierouvres@wanadoo.fr

Nom :

Adresse :

Courriel :

